

# Améliorer et rénover pour louer : quelles aides ?

Vous souhaitez louer votre logement et/ou le rénover ? L'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis vous accompagnent financièrement dans le réalisation de votre projet.

Vous êtes propriétaire d'un logement que vous destinez à la location mais ce bien nécessite des travaux de rénovation, la CASA vous informe sur les aides existantes afin de vous permettre de financer votre projet.

## Pour quels types de travaux ?

- › Réhabilitation lourde (logement moyennement, très dégradé, indigne)
- › Mise en sécurité, salubrité
- › Mise en conformité (procédure non décence ou infraction au RSD)
- › Adaptation pour l'autonomie de la personne
- › Rénovation énergétique (globale ou poste par poste)
- › Transformation d'usage


## Sous quelles conditions ?

- › Le logement a plus de 15ans
- › Gain énergétique exigé en fonction du type de projet et d'aides
- › Faire appel à des professionnels du bâtiment
- › Ne pas avoir commencé les travaux avant le dépôt de sa demande
- › Conventionner son logement à un loyer plafonné pour une durée de 6 ans (dispositif Loc'Avantages)

## Quels montant d'aides ?



Projet de travaux	Plafond de travaux subventionnables HT	Taux maximal de subvention	Taux subvention CASA
-------------------	--	----------------------------	----------------------

Réhabilitation logement indigne ou très dégradé <b>HABITER SEREIN</b>	1000 € /m <sup>2</sup> limite 80m <sup>2</sup> /logement	50% +prime sortie de passoire énergétique ou basse consommation	15%
Réhabilitation logement moyennement dégradé	750 € /m <sup>2</sup> limite 80 m <sup>2</sup> /logement	40% +prime sortie de passoire énergétique ou basse consommation	15%
Mise en sécurité, salubrité <b>HABITER SAIN</b>	750 € /m <sup>2</sup> limite 80m <sup>2</sup> /logement	50%	15%
Mise en conformité suite procédure non décence ou RSD	750 € /m <sup>2</sup> limite 80m <sup>2</sup> /logement	25% + prime sortie de passoire énergétique ou basse consommation	15%
Adaptation pour l'autonomie de la personne <b>HABITER FACILE</b>	750 € /m <sup>2</sup> limite 80m <sup>2</sup> /logement		15%
Rénovation énergétique globale avec gain performance énergétique de 35% <b>HABITER MIEUX SERENITE</b>	750 € /m <sup>2</sup> limite 80 m <sup>2</sup> /logement		15%
Rénovation énergétique <b>MAPRIMERENOV</b>	<a href="http://www.maprimerenov.gouv.fr">www.maprimerenov.gouv.fr</a> 		
Transformation d'usage	750 € /m <sup>2</sup> limite 80 m <sup>2</sup> /logement		15%

## Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour vous accompagner dans votre projet de travaux

Pour ne pas être seul face au montage de votre dossier d'aides et aux travaux à réaliser, faites-vous accompagner par un opérateur d'assistance à maîtrise d'ouvrage agréé auprès de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat.

Ce dernier vous assiste tout au long de votre projet et vous accompagne sur le plan social, technique et financier.

Cette prestation peut être tout ou partie financée par des subventions Anah. L'aide peut aller jusqu'à 875€ par logement



Pour aller plus loin : <http://www.anah.fr> ↗



**Loc'Avantages**

La réduction d'impôt qui **profite à tous**